

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 juillet à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., ANDRE L., BOULOUMOU M.-C., BARRET M.H, TURGNE D., Mme SIGNAT L.

Mrs. MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P., BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D., STAUDER J.D., GAILLOT J.P.

Excusés : Mmes BOURSIQUOT N. (pouvoir à M. GRENON), DUCAYLA C., Mrs MICHAUD J., GANDAUBER G., LOUVET C., RAFFE D. (pouvoir à M. ROBERT),

Date de la convocation : 26 juin 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : Lyliane SIGNAT

FLOW VELO SOUTIEN DEPARTEMENTAL

Les travaux concernant la première partie de la Flow Vélo sont arrivés à terme.

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du Conseil de solliciter l'aide du Département de Charente-Maritime à hauteur de 70% soit **8 413.66 € HT** pour une dépense globale de **12 019.52 € HT** composée de :

- Pose de barrières à Port d'Envaux- 3 748.78 € HT (Ets AD Production)
- Travaux de réhabilitation de voies sur Geay et Romegoux- 8 270.74 € TH (Syndicat de Voirie)

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 4 juillet 2018,

Le Président,

Charente-Arnoult
COMMUNAUTE DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD.

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700517 -- 2018070
4-60-2018-DE-----

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 40/07/2018



N° 60/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 juillet à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D., Mme SIGNAT L.

Mrs. MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P., BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D., STAUDER J.D., GAILLOT J.P.

Excusés : Mmes BOURSQUOT N. (pouvoir à M. GRENON), DUCAYLA C., Mrs MICHAUD J., GANDAUBER G., LOUVET C., RAFFE D. (pouvoir à M. ROBERT),

Date de la convocation : 26 juin 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : Lyliane SIGNAT

PEAC : PERSPECTIVES 2018-2019

PARCOURS	PUBLIC ET NB	ARTISTE + THEMATIQUE	BUDGET prévisionnel
PETITE ENFANCE	RAM, crèche, halte-garderie, LAEP	Littérature jeunesse et danse contemporaine, pop-up et origamis avec le spectacle "Mia au pays des mots à plumes" de la CieL2 (Poitiers) OU cirque, du chant et des arts plastiques (Cie Bicaudale Nord)	8 000€
PARCOURS mutualisé ALSH / Secteur Jeune / MFR de Pont l'Abbé d'Arnoult	4 ALSH + secteur jeunesse + les 3èmes et BAC PRO de la MFR + animateurs CLSH et enseignants	Stage d'écriture de chanson et découverte du spectacle en cours de création avec Frangélik (Mot nomad production -La Rochelle) + intervention à la MFR en vue d'une participation à FestiPrev Projet éventuel de résidence EAC ou de soutien au projet EAC avec la Région Nouvelle Aquitaine porté par la MFR	12 000 €
Parcours Collège	Un niveau du collège Les enseignants de français dont la référente culture	Cie Pantoum (Jarnac) autour de Scapin en carton : travail théâtre, arts plastiques autour de Molière	8 000€

Du spectacle plein les mirettes	Toutes les écoles CDC (CE2 à CM2) : 762 élèves et 100 accompagnateurs Représentation Familiales 250 50 enseignants formés	Découverte du spectacle vivant : accueil du conte musical Les Contes de ma mère l'oye par le quatuor de clarinettes « Anches Hantées » 5 représentations dont 1 familiale Ateliers artistiques (30) dans les écoles de déc à juin : Musique classique (découverte des bois, éveil musical) et de la mise en voix de contes. Partenariats avec les JM France, le conservatoire de musique de Saintes, le quatuor des Anches Hantées (résidence d'éducation artistique sur 2 semaines) et 2 comédiens du territoire Formation avec l'Education Nationale	40 000€ (porté par le Pays de Saintonge Romane : cotisation des CDC de Gémozac et Cœur de Saintonge) dont 8 000€ PEAC + 2 800€ transport
Un appel à projets pour attribuer des aides aux porteurs de projet EAC de la CDC	Ecoles niveau cycle 1, cycle 2, centres de loisirs, secteur jeune, projet CLAS du collège	Mise en lien entre ces structures éducatives et les structures et artistes, prioritairement issus du territoire de la CDC, proposant des actions culturelles alliant pratique, diffusion et formation culturelle. Soutien à des formules de sensibilisation (sortie culturelle, quelques heures de pratiques artistiques)	11 200 € 10 projets à 1000 € environ
TOTAL prévisionnel	1 500 enfants/ jeunes 600 parents/adultes 80 professionnels	5 parcours en 2018-2019	50 000€ dont 25 000 € CDC + 25000 DRAC <u>Subventions à venir</u> : Région, JM France, OARA... pour du spectacle plein les mirettes

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil le tableau ci-dessous faisant état des actions à venir et des budgets prévisionnels pour 2018-2019 des Parcours d'Education Artistique et Culturelle, initiés en 2016 et conventionnés avec la DRAC, L'EN et la CAF. Pour rappel, ces actions sont mises en œuvre en partenariat avec le Pays de Saintonge Romane.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 4 juillet 2018,

P/ Le Président,

Chapelle-Arnould
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 SAINT PORCHAIRE

BP 23 Place Eugène Bézier
 17250 SAINT PORCHAIRE

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700517 -- 2018070
4-61-2018-DE---

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 4/07/2018



N° 61/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 juillet à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

Présents : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D., Mme SIGNAT L.

Mrs. MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P., BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D., STAUDER J.D., GAILLOT J.P.

Excusés : Mmes BOURSQUOT N. (pouvoir à M. GRENON), DUCAYLA C., Mrs MICHAUD J., GANDAUBER G., LOUVET C., RAFFE D. (pouvoir à M. ROBERT),

Date de la convocation : 26 juin 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : Lyliane SIGNAT

RAM : ACQUISITION MINIBUS

Face aux effectifs croissants des familles et assistantes maternelles bénéficiant du service RAM, et avec le soutien confirmé de la CAF, de la MSA et du Département de Charente-Maritime, le personnel est renforcé par un second poste dès ce mois de juillet.

Ainsi Sylvie Papillon accompagnée de Madeline Le Moing, continueront à déployer les missions RAM sur l'ensemble de notre territoire.

Après accord de la CAF et de la MSA, nos partenaires, sollicités également pour accompagner la montée en puissance des moyens du service RAM, Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil la consultation sous forme de tableau comparatif concernant l'acquisition d'un second équipement de transport de type minibus et sur un principe d'achat en occasion :

	RENAULT	OPEL	OPEL
	TRAFIC COMBI L2 ZEN	VIVARO L2 PK +	VIVARO
	125 CV	125 CV	125 CV
Prix HT et TTC malus compris	18 320 € 22 900 €	16 832.84 € 20 498.76 €	19 584 € 24 480 €
année	juil-16	mars-16	juin-17
Kilométrage	25 000kms	44 299kms	9 800 kms
puissance / reprise suite essai	OK	OK	OK
émission de co2	145 g/km	149 g/km	137 g/km
consommation mixte	5.6 l	5.7 l	5.7 l
Distribution	Chaine	Chaine	chaine
régulateur - limiteur	oui + attelage	oui + attelage et GPS	oui
Garantie 12 mois	24 mois	oui	oui
Concessionnaire	Renault Saintes	OPEL saintes	Ets GABARDOS
réponse critères	100%	90%	90%

Nos partenaires CAF et MSA apportent un soutien financier à hauteur d'environ 90%.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de valider l'offre de Renault Saintes qui rassemble le plus de critères favorables.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 4 juillet 2018,

P/0 Le Président

 Sylvain BARBAUD
 Charente-Arnault
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 SAINT PORCHAIRE

BP 23 Place Eugène Bézier
 17250 SAINT PORCHAIRE

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 – 241700517 – 2018

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : ___ / ___ / 2018



N° 62/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 juillet à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D., Mme SIGNAT L.

Mrs. MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P., BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D., STAUDER J.D., GAILLOT J.P.

Excusés : Mmes BOURSQUOT N. (pouvoir à M. GRENON), DUCAYLA C., Mrs MICHAUD J., GANDAUBER G., LOUVET C., RAFFE D. (pouvoir à M. ROBERT),

Date de la convocation : 26 juin 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : Lyliane SIGNAT

COMPETENCE VOIRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5, L. 5214-1, L.5214-16,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, et le décret n°2016-360 relatifs aux marchés publics,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés par délibération n°65-2017 du 20 septembre 2017,

Considérant que l'exercice de la compétence voirie fait l'objet d'une nouvelle organisation, qui a fait l'objet d'un travail préalable présenté au Bureau du 25/04/2018, puis lors de la commission voirie en date du 28/06/2017,

Considérant que cette nouvelle organisation implique un soutien technique spécifique,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le conventionnement avec le syndicat de voirie de la Charente-Maritime concernant la maîtrise d'œuvre liée aux marchés de travaux.

Approuvé
Par 27 voix Pour et 2 Abstentions,

A Saint Porchaire, le 4 juillet 2018,

Le Président,


Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD.

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 – 241700517 -- 2018

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : ___ / ___ / 2018



N° 63/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 juillet à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D., Mme SIGNAT L.

Mrs. MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P., BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D., STAUDER J.D., GAILLOT J.P.

Excusés : Mmes BOURSIQUOT N. (pouvoir à M. GRENON), DUCAYLA C., Mrs MICHAUD J., GANDAUBER G., LOUVET C., RAFFE D. (pouvoir à M. ROBERT),

Date de la convocation : 26 juin 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : Lyliane SIGNAT

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET COMMUNES EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil Communautaire l'attribution des subventions suivantes aux associations agissant en faveur de l'enfance :

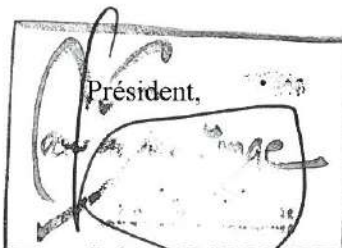
- Tom Pouce – Accueil de loisirs associatif – 1 000 €
- Nid aux câlins – 7 685.70 € (pour l'année 2017)
- Do l'Enfant Dom – 1 000 €

Il est proposé de verser dans le cadre de la compétence enfance petite enfance une participation à :

- Commune de Nieul les Saintes – ALSH communal: 52 694.81 €

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 4 juillet 2018,


Président,
Sylvain BARREAUD.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 241700517 – 2018 ----- -----
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : ___ / ___ / 2018



N° 64/2018

<p align="center">COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2018</p>

L'an deux mille dix-huit, le 4 juillet à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D., Mme SIGNAT L.

Mrs. MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P., BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D., STAUDER J.D., GAILLOT J.P.

Excusés : Mmes BOURSIQUOT N. (pouvoir à M. GRENON), DUCAYLA C., Mrs MICHAUD J., GANDAUBER G., LOUVET C., RAFFE D. (pouvoir à M. ROBERT),

Date de la convocation : 26 juin 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : Lyliane SIGNAT

CONVENTION WPD : PROPOSITION DIAGNOSTIC EOLIEN ET PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de la proposition d'étude de l'entreprise WPD, porteur du projet éolien sur les communes de Balanzac et Sainte-Gemme. Cette étude est menée durant 5 mois à titre informatif par WPD SAS et WPD offshore. Elle permettra aux parties de connaître les secteurs du territoire de la CdC techniquement favorables à la réalisation de centrale de production d'électricité par les énergies renouvelables (éolien et photovoltaïque). Elle doit également permettre à la CdC d'appréhender au mieux les composantes et le déroulement d'un projet de réalisation de telles implantations.

En cours ou en fin d'étude, il sera possible d'étoffer l'étude et la démarche générale par les options suivantes, par commun accord entre les parties : proposition de développement planifié à l'échelle de l'ensemble de la CdC, réalisation de sondages fonciers, organisation d'un voyage d'étude avec visite de site éolien et photovoltaïque pour élus communautaires et communaux.

Dans le cadre de l'acceptation de la proposition de convention, la CdC s'engage à :

- Consulter ses communes membres afin de déterminer celles d'entre elles qui souhaiteraient que les potentialités de projets éoliens ou photovoltaïques soient étudiées sur leur territoire en vue de la création d'un groupe de travail destiné à assister à la restitution orale de l'étude ;
- Appuyer WPD SAS et WPD Offshore dans leurs échanges avec les acteurs locaux, élus ou particuliers, en facilitant la mise en relation ;

- Relayer auprès de WPD SAS et WPD Offshore tout contact intéressé par le développement d'un projet photovoltaïque au sol ou flottant ou d'un projet éolien ;
- Ne pas entreprendre de démarche similaire avec un concurrent direct de WPD SAS et WPD Offshore dans un délai de un an.

Après présentation, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'autorisation de signature pour la convention avec WPD SAS et WPD Offshore et toutes les démarches administratives qui impliqueraient sa mise en œuvre.

Voix Pour : 25
Voix Contre : 4

A Saint Porchaire, le 4 juillet 2018,

Le Président,


Sylvain B. Charles Armoult
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700517 - 2018
4-65-2018-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 12/07/2018



N° 65/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 juillet à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D., Mme SIGNAT L.

Mrs. MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P., BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D., STAUDER J.D., GAILLOT J.P.

Excusés : Mmes BOURSQUOT N. (pouvoir à M. GRENON), DUCAYLA C., Mrs MICHAUD J., GANDAUBER G., LOUVET C., RAFFE D. (pouvoir à M. ROBERT),

Date de la convocation : 26 juin 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : Lyliane SIGNAT

CAUE – REGULARISATION 2017

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes a bénéficié des permanences et conseil du CAUE durant l'année 2017. La cotisation a bien fait l'objet d'une délibération. Cependant, la subvention de l'année 2017 n'a pas été versée.

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil Communautaire de régulariser la subvention 2017 C.A.U.E (Conseil de l'Architecture, l'Urbanisme et de l'Environnement) qui s'élève à 354 €.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 4 juillet 2018,

Le Vice-Président,

Charente-Arnault
COMMUNAUTE DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Jean-Claude GRENON

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700517 - 2018
4-66-2018-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 17/07/2018



N° 66/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 juillet à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D., Mme SIGNAT L.

Mrs. MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P., BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D., STAUDER J.D., GAILLOT J.P.

Excusés : Mmes BOURSQUOT N. (pouvoir à M. GRENON), DUCAYLA C., Mrs MICHAUD J., GANDAUBER G., LOUVET C., RAFFE D. (pouvoir à M. ROBERT),

Date de la convocation : 26 juin 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : Lyliane SIGNAT

CRER

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de renouveler l'adhésion au Comité Régional des Energies Renouvelables (CRER) pour l'année 2018.

Pour rappel, cet organisme associatif est soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine et a pour mission d'accompagner les collectivités pour les études et la concrétisation du potentiel énergie renouvelable des territoires. Il propose également des formations auprès des élus et des agents, de l'animation vers le grand public, ainsi qu'une assistance technique de nos projets d'économie d'énergie.

L'adhésion se fait pour l'ensemble du territoire, permettant à chaque commune de les solliciter individuellement et représente pour 2018 la somme suivante : 4200 € (somme adhésions communales) / 2 soit 2 100 €.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 4 juillet 2018,

Le Vice-Président

Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700517 - 2018070
4-67-2018-DE---

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 17/07/2018**



N° 67/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 juillet à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D., Mme SIGNAT L.

Mrs. MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P., BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D., STAUDER J.D., GAILLOT J.P.

Excusés : Mmes BOURSQUOT N. (pouvoir à M. GRENON), DUCAYLA C., Mrs MICHAUD J., GANDAUBER G., LOUVET C., RAFFE D. (pouvoir à M. ROBERT),

Date de la convocation : 26 juin 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : Lyliane SIGNAT

HALTE-GARDERIE ITINERANTE – REMPLACEMENT BUS

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le bus de la Halte-garderie itinérante Roul'Coccinelle a dépassé les 10 ans de fonctionnement. L'équipe de l'association Les P'tites Coccinelles de Cœur de Saintonge indique leur nécessité d'avoir du matériel en état, en particulier dans le domaine de la petite enfance.

Dans ce contexte, et suite à la clôture de l'association Récréobus, dont la mission était identique sur le canton de Saint-Savinien, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la proposition faite par leur Président, Monsieur Nicolas Duvivier, pour l'acquisition de leur bus au coût de 8 000 € TTC.

Le bus possède les caractéristiques suivantes :

- Marque : RENAULT de type Master
- Année d'immatriculation : 21/03/2013
- Chevaux : 8 cv
- Kms : 21 705 km
- Adapté comme le Roul'Coccinelle : OUI 6 COUCHETTES
- Disponibilité : IMMEDIATE
- Prix : 8 000 € TTC

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 4 juillet 2018,


Le Vice-Président
Charente-Arnault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700517 - 2018
4-68-2018-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 17/07/2018



N° 68/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 juillet à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D., Mme SIGNAT L.

Mrs. MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P., BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D., STAUDER J.D., GAILLOT J.P.

Excusés : Mmes BOURSIQUOT N. (pouvoir à M. GRENON), DUCAYLA C., Mrs MICHAUD J., GANDAUBER G., LOUVET C., RAFFE D. (pouvoir à M. ROBERT),

Date de la convocation : 26 juin 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : Lyliane SIGNAT

SECURITE ROUTIERE : ACQUISITION SCOOTERS ELECTRIQUES

Vu la délibération 34-2018 du Conseil Communautaire en date 4/04/2018 donnant accord pour une sollicitation au LEADER, sur la partie transition énergétique, d'un projet d'acquisition de 12 vélos électriques, 6 scooters et 2 véhicules légers (1 voiturette et 1 voiture) dans le cadre des actions de prévention routière menées sur le territoire,

Considérant l'accord de principe préalable du groupe d'action locale local (GAL) du programme LEADER pour un soutien financier à hauteur de 54 400 € pour une dépense globale de 68 000€, notifié par courrier le 6/06/2018,

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes dans les actions de prévention auprès du public mineur jusqu'à jeunes adultes, notamment dans le cadre de la sécurité routière, grand enjeu national, et bénéficiant du soutien PDASR depuis plusieurs années,

Considérant la démarche TEPOS engagée par la CdC depuis 2013,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres le tableau de consultation pour des scooters électriques ci-dessous :

Scooters électriques

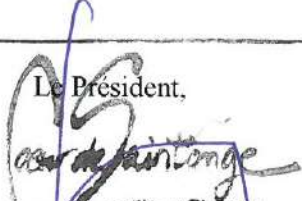
	SCOOTERS NIU/BOSCH	SCOOTERS KSR	 Scooter Peugeot/modèle genze
prix ttc 6 SCOOTERS	12 690 €	10 614 €	29 800 €
année	neuf	neuf	neuf
Autonomie	58 km	50 km	60 km
Batterie	BOSCH	KSR	BOSCH
feu à LED	oui	oui	oui
Cable d'alimentation	oui	oui	oui
chargeur USB	oui	non	oui
batterie escamotable	oui	oui	oui
régulateur - limiteur	oui	non	oui
Garantie 12 mois	oui	oui	oui
Concessionnaire	cycles élec au Gua	Héline Moto Saintes	Fraineau Gémozac
option 2ème batterie par véhicule	1 600 €	1 600 €	1 600 €

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir l'offre de l'entreprise CYCLE ELEC rassemblant l'ensemble des critères techniques, en particulier l'autonomie supérieure à 50 km, ainsi que les accessoires (câbles et régulateur-limiteur) et qui reste la plus avantageuse financièrement au regard de ces éléments.

Monsieur le Président sollicite également l'autorisation pour entreprendre toutes les démarches administratives liées à cette décision.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 4 juillet 2018,

Le Président,

Sylvain BARREAUD
COORDONATEUR DE COMMERCE

BP 23 Place Eugène Bézier
 17250 SAINT PORCHAIRE

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700517 - 2018
4-69-208-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 17/07/2018



N° 69/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 juillet à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D., Mme SIGNAT L.

Mrs. MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P., BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D., STAUDER J.D., GAILLOT J.P.

Excusés : Mmes BOURSIQUOT N. (pouvoir à M. GRENON), DUCAYLA C., Mrs MICHAUD J., GANDAUBER G., LOUVET C., RAFFE D. (pouvoir à M. ROBERT),

Date de la convocation : 26 juin 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : Lyliane SIGNAT

1. DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil les ouvertures de crédits suivantes en dépense et recette :

DEPENSES Investissement			RECETTES Investissement		
2182 - 42	Matériel de transport	13 500	021	Prélèvement section fonctionnement	13 500
TOTAL		13 500	TOTAL		13 500
DEPENSES Fonctionnement			RECETTES Fonctionnement		
023	Virement section investissement	13 500			
678	Autres charges exceptionnelles	- 13 500			
TOTAL		0	TOTAL		0

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 4 juillet 2018,

Le Vice-Président

Charente-Arnoult
COMMUNAUTE DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Jean-Claude GRENON

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700517 - 2018
4-70-2018-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 17/07/2018



N° 70/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 juillet à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D., Mme SIGNAT L.

Mrs. MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P., BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D., STAUDER J.D., GAILLOT J.P.

Excusés : Mmes BOURSQUOT N. (pouvoir à M. GRENON), DUCAYLA C., Mrs MICHAUD J., GANDAUBER G., LOUVET C., RAFFE D. (pouvoir à M. ROBERT),

Date de la convocation : 26 juin 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : Lyliane SIGNAT

REPARTITION DU FNPIC

Monsieur le Président informe que le montant de l'attribution Ensemble Intercommunal 2018 au titre du FNPIC s'établit à 279 055 €.

La part de la CDC s'établit à 101 319 € contre 119 459 € en 2017. La part des communes membres s'établit à 177 736 € contre 208 841 € en 2017.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'opter pour la répartition de droit commun établie selon les dispositions des articles L 2236-3 et L 2336-5 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 4 juillet 2018,

Le Vice-Président,

BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Jean-Claude GRENON

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700517 -- 2018

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : ___ / ___ / 2018



N° 71/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 juillet à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D., Mme SIGNAT L.

Mrs. MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P., BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D., STAUDER J.D., GAILLOT J.P.

Excusés : Mmes BOURSIQUOT N. (pouvoir à M. GRENON), DUCAYLA C., Mrs MICHAUD J., GANDAUBER G., LOUVET C., RAFFE D. (pouvoir à M. ROBERT),

Date de la convocation : 26 juin 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : Lyliane SIGNAT

SECURITE ROUTIERE : ACQUISITION VELOS ELECTRIQUES

Vu la délibération 34-2018 du Conseil Communautaire en date 4/04/2018 donnant accord pour une sollicitation au LEADER, sur la partie transition énergétique, d'un projet d'acquisition de 12 vélos électriques, 6 scooters et 2 véhicules légers (1 voiturette et 1 voiture) dans le cadre des actions de prévention routière menées sur le territoire,

Considérant l'accord de principe préalable du groupe d'action local (GAL) du programme LEADER pour un soutien financier à hauteur de 54 400 € pour une dépense globale de 68 000€, notifié par courrier le 6/06/2018,

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes dans les actions de prévention auprès du public mineur jusqu'à jeunes adultes, notamment dans le cadre de la sécurité routière, grand enjeu national, et bénéficiant du soutien PDASR depuis plusieurs années,

Considérant la démarche TEPOS engagée par la CdC depuis 2013,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres le tableau de consultation pour des vélos électriques ci-dessous :

Vélos à assistance électrique


	Vélos Néomouv	Vélos VAE	Vélos Nakamura
prix ttc 12 vélos	13 500 €	13 759.80 €	10 800 €
année	neuf	neuf	neuf
autonomie	70 km	60 km	40 km
batterie	Linaria	KSR	Nakamura
cable d'alimentation	oui	oui	oui
batterie escamotable	oui	oui	oui
Garantie	2 ans	2 ans	oui
Concessionnaire	Fraineau Gémozac	Cycle élec	Intersport Saintes

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir l'offre de l'entreprise FRAINEAU rassemblant l'ensemble des critères techniques attendus (autonomie en particulier) et étant la plus avantageuse financièrement au regard de ces éléments.

Monsieur le Président sollicite également l'autorisation pour entreprendre toutes les démarches administratives liées à cette décision.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 4 juillet 2018,

Le Président,

Charente-Arnault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
SYLVAIN BARREAU

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE BUREAU DU 4 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le 4 juillet à 17h00, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : Sylvain BARREAUD, Président,
Jean-Claude GRENON, Michel DOUBLET, Gérard GAILLARD, Monique RIVIERE, Patrick
MACHEFERT, Didier MAYAU, Lyliane SIGNAT, Sylvie BOURSQUOT

Excusé : David RAFFE

Date de la convocation : 27 juin 2018

Présents : 9

Secrétaire de séance : Patrick MACHEFERT

▪ Prolongation de contrat CDD animateur Secteur Jeunesse

Monsieur le Président rappelle que Madame PRIETO Anne est recrutée via le Centre de Gestion depuis le 1^{er} septembre 2017 en tant qu'animatrice Secteur Jeunesse et directrice des TAP de Soullignottes à raison de 22h par semaine.

Par ailleurs, Madame BOUNAN termine également son contrat CUI-CAE le 31 août et quitte la collectivité, quant à Monsieur ROMERO Edwin, son contrat CUI-CAE prendra fin le 31 décembre prochain et ne pourra être reconduit en contrat aidé.

Le recrutement en contrat PEC s'avérant assez compliqué dans la filière animation au vu des nouvelles contraintes liées à ces contrats, Monsieur le Président propose de reconduire le contrat de Madame PRIETO en CDD jusqu'au 31 décembre 2018 en remplacement de Madame BOUNAN et de refaire un bilan en fin d'année sur l'opportunité de pérenniser ou non un ou deux postes au Secteur Jeunesse.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

- décident la création d'un poste en CDD d'adjoint d'animation à temps complet du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018
- autorisent le Président à se rapprocher du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime pour lancer la procédure de création de poste et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- précisent que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal 2018, chapitre 012

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 4 juillet 2018,

Le Président,

Sylvain BARREAUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE BUREAU DU 4 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le 4 juillet à 17h00, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : Sylvain BARREAUD, Président,
Jean-Claude GRENON, Michel DOUBLET, Gérard GAILLARD, Monique RIVIERE, Patrick MACHEFERT, Didier MAYAU, Lyliane SIGNAT, Sylvie BOURSQUOT

Excusé : David RAFFE

Date de la convocation : 27 juin 2018

Présents : 9

Secrétaire de séance : Patrick MACHEFERT

▪ **Vacance d'emploi et recrutement à l'agence postale de Geay**

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que la gérante postale titulaire à l'agence de Geay, a donné sa démission à compter du 1^{er} octobre 2018.

Il convient donc d'effectuer une déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion afin de la remplacer.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- autorisent Monsieur le Président à se rapprocher du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime pour lancer la procédure de publicité de vacance de poste et signer toutes les pièces afférentes à cette décision

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 4 juillet 2018,

Le Président,

Sylvain BARREAUD



Cœur de Saintonge
Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE BUREAU DU 4 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le 4 juillet à 17h00, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : Sylvain BARREAUD, Président,
Jean-Claude GRENON, Michel DOUBLET, Gérard GAILLARD, Monique RIVIERE, Patrick MACHEFERT, Didier MAYAU, Lyliane SIGNAT, Sylvie BOURSQUOT

Excusé : David RAFFE

Date de la convocation : 27 juin 2018

Présents : 9

Secrétaire de séance : Patrick MACHEFERT

▪ **Augmentation du temps de travail de l'agent d'entretien Maison des Rivières et Maison de l'Enfance.**

L'agent d'entretien de la CDC travaille à raison de 8h par semaine à la Maison des Rivières et 12h à la Maison de l'Enfance. Cet agent a été recruté sur le grade d'adjoint technique.

Suite à l'extension de la Maison des Rivières, il convient d'augmenter son temps de travail.

Monsieur le Président propose de le passer à 24h00 hebdomadaire.

La modification de la durée hebdomadaire d'un poste est assimilée à une suppression accompagnée d'une création. Puisqu'un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du Comité Technique du CDG, la modification doit être également précédée d'un avis du CT.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

- décident d'augmenter le temps de travail de l'agent et de le fixer à 24h00 hebdomadaires
- autorisent le Président à se rapprocher du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime pour lancer la procédure de saisine du Comité Technique et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 4 juillet 2018,

Le Président



Cœur de Saintonge
Charente-Arnault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sylvain BARREAUD

